Penser le territoire pour (ne pas) penser la qualité

Théa Manola, Hervé Duret

▶ **To cite this version:**

Théa Manola, Hervé Duret. Penser le territoire pour (ne pas) penser la qualité. Emeline Bailly; Dorothée Marchand. Penser la qualité : la ville résiliente et sensible, Édition Mardaga, pp.51-72, 2019, 9782804706609. hal-03249359v2

HAL Id: hal-03249359
https://hal.science/hal-03249359v2

Submitted on 3 Jan 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Penser le territoire pour (ne pas) penser la qualité

Théa Manola - Univ. Grenoble Alpes, CNRS, ENSAG*, AAU-CRESSON, 38000 Grenoble, France
* School of Architecture Univ. Grenoble Alpes

Hervé Duret – CSTB

La notion de qualité apparaît de plus en plus comme une possibilité d'aborder de manière positive les enjeux contemporains face aux crises (économiques et écologiques), aux changements sociodémographiques, à la globalisation. Dans ce cadre et de par la compétitivité territoriale accrue, la qualité devient de fait un critère pour qualifier, voire comparer entre eux, les territoires. La question de la qualité se rapproche alors des problématiques spatiales et, plus spécifiquement, territoriales, devenant un enjeu géographique.

Si la qualité n'est pas à proprement parlé un concept géographique, elle est néanmoins utilisée de manière récurrente en tant que caractéristique ou propriété d'un objet (qualité d'un sol par exemple) ou en tant que valeur bien souvent en lien avec la notion d'excellence (qualité de l'environnement, qualité de vie, qualité territoriale, etc.). De par sa visée évaluative, la qualité devient à la fois « un but à atteindre pour les pouvoirs publics » (Bley& Vernazza-Lich, 2006, p. 110) mais aussi une occasion pour penser et évaluer le territoire (avec les multiples acteurs le composant le cas échéant). Cette double perspective (objectif à atteindre et outil d'évaluation) traduit les tensions qui apparaissent quand qualité et territoire sont mis en lien.

Si la notion de territoire est mobilisée par plusieurs disciplines (anthropologie, ethnologie, urbanisme, etc.), ce chapitre l'abordera par la géographie. De surcroît, au sein de cette seule discipline, le territoire est fortement polysémique et possède des définitions ainsi que des approches différenciées selon les branches de la géographie, impliquant en conséquence des approches différenciées de la qualité. Cependant, dans tous les cas, si la qualité s'envisage dans l'analyse du rapport des hommes à leurs environnements de vie avec des sens et des usages très diversifiés, c'est avec un ancrage territorial permanent. Ainsi, plusieurs notions et vocables se structurent et sont mobilisés dans cette double perspective : qualité territoriale, qualité du cadre de vie, qualité de vie, etc. Dans ce cadre, les géographes convoquent d'autres disciplines des sciences humaines et sociales (sociologie, anthropologie, psycho-sociologie, philosophie, etc., mais aussi l'économie, le marketing et bien d'autres encore).

L'objectif de ce chapitre est de questionner la qualité à partir du territoire. Comment certaines acceptions du territoire nous permettent de mettre en évidence des approches différenciées de la qualité ? Comment cela nous permet de sortir d'une approche univoque et quantitative de la qualité ?

Sur la base de la littérature scientifique existante sur ces questions et partant de ces trois dimensions, nous avons mis en évidence au moins trois approches du territoire (correspondant aux trois parties de ce chapitre) qui permettent de nourrir un regard différencié sur la qualité :

- Le territoire comme organisation économique et « qualité territoriale » comme protection de certains territoires dans un contexte de compétitivité accrue, comme cela a été forgé par une branche de la géographie, à savoir la géographie économique ;

- Le territoire comme rapport affectif/sensible et expérience intime, et donc une approche de la qualité par le bien-être, comme jugement (sensible), comme cela a été défendu dans l'approche sociale et culturelle de la géographie ;
- Le territoire comme bien commun, dans une approche plus politiste, comme notamment celle des territorialistes, qui nous amène à penser le territoire comme qualité, comme mise en politique de l'expérience sensible du territoire ; comme cela est proposé par le courant des territorialistes.

Dans le cadre de ce chapitre, nous détaillerons tour à tour ces trois approches avant de questionner, dans une partie conclusive, le rapprochement de plus en plus systématique entre qualité et territoire et les risques que cela peut comporter dans une perspective d'action territoriale impliquant une définition de la qualité.

La qualité (territoriale) comme protection dans un contexte compétitif

La question territoriale, dans le contexte mondialisé et concurrentiel actuel, renvoie à la compétitivité qui se joue entre différents espaces habités, dotés de facteurs d'attractivité plus ou moins favorables au développement économique du lieu. Associer qualité et territoire semble bien souvent s'envisager dans une démarche de promotion territoriale basée sur les ressources d'un espace particulier, ses atouts économiques, son patrimoine – tant physique qu'humain, matériel qu'immatériel – et ses valeurs. Cette approche économique considère essentiellement le territoire comme un marché avec ses potentiels de développement. L'attractivité du territoire se mesure en termes quantitatifs, autorisant ainsi des démarches comparatives et des classements tout à fait adaptés au cadre politique auquel elle répond.

UN CONTEXTE GLOBAL DE COMPÉTITIVITÉ QUI PLACE LE TERRITOIRE AU CENTRE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Comme le rappellent plusieurs auteurs (Moretti, 2013 ; Ingallina, 2011 ; Dambron, 2008 ; Scandella, 2008 ; Charles & Thouément, 2007 ; François, 2006 ; Porter, 1998), la compétitivité accrue entre les territoires apparaît comme une conséquence logique d'un triple contexte de mondialisation, de métropolisation et de crise économique. Nous entendons la compétitivité au sens d'une « aptitude à affronter la concurrence » (CNRTL), avec pour corollaire la question de l'attractivité, et donc de la différenciation, dans un monde où les avantages compétitifs semblent s'homogénéiser. Cette compétitivité se joue à plusieurs niveaux et échelles territoriales :

- entre les métropoles elles-mêmes, qui s'affrontent pour attirer populations, activités et richesse économique, et dont les plus importantes s'émancipent même de leur cadre national (Menage, 2011) ;
- dans une opposition entre métropoles et reste du territoire, qui résulte d'un double mouvement de déprise des espaces ruraux et des villes petites et moyennes, suivi par la reconquête périurbaine des espaces autour des plus grandes agglomérations ;
- entre les territoires ruraux eux-mêmes, dont les spécificités sont ainsi recherchées et promues pour éviter la dévitalisation et la déqualification.

Issue du passage d'une économie de production matérielle (industries manufacturières, échanges financiers) vers une économie immatérielle (capacité à innover, technologies de l'information et de la communication ; Lévy & Jouyet, 2006), cette nouvelle géographie a fait

se concentrer l'activité et la richesse dans les métropoles, et s'accroître les inégalités avec le reste du territoire (Davezies & Pech, 2015). Ainsi, de nouveaux réseaux métropolitains émergent, bouleversant les relations entre pôle et périphérie, et imposant aux acteurs territoriaux de recomposer l'attractivité de leur territoire, notamment ceux du monde rural et des petites villes fortement désavantagés dans cette compétition (Pisani-Ferry, 2015).

Évoquer ce contexte concurrentiel nécessite de comprendre le lien qui existe entre territoire et économie, de définir le rôle des territoires dans la compétitivité économique. Menage (2011) affirme ainsi qu'un territoire se construit à partir de trois composantes :

- l'espace le définit en tant que lieu, qu'aire spatiale ;
- ses caractéristiques naturelles en sont ses composantes données préexistantes à l'intervention humaine ;
- et ses caractéristiques construites sont issues de l'activité humaine.

Au regard de ces composantes, le territoire est ainsi envisagé comme une organisation économique dont les performances sont déterminées par la qualité des liens et des réseaux d'acteurs. Ainsi, la manière dont l'accès aux ressources naturelles et construites sont mises à disposition des acteurs économiques par les territoires, détermine leur compétitivité. Dans ce courant, le territoire est semblable à une entreprise dont la performance dépend de l'efficacité de son organisation (Veltz, 1996). Tout l'enjeu pour les acteurs territoriaux reposera sur leurs capacités à faire muter les ressources potentielles en ressources actives, à faciliter la mise en relation des acteurs locaux, et à pérenniser la relation entre les acteurs et le territoire lui-même.

Or, de la même manière que les territoires se différencient par leurs composantes données, ils ne sont pas égaux dans leur capacité à s'organiser. Des avantages, jusque-là différenciant, tendent à se réduire. Par exemple, l'urbanisation synonyme de concentration d'avantages compétitifs (activités et équipements, revenus et richesse, etc.), et qui rendait les villes plus attractives, se généralise ; les politiques d'aide au développement territorial (aides foncières et financières) sont moins déterminantes du fait de leur banalisation. Ce serait donc plus la capacité à créer et à entretenir des réseaux territoriaux[1] qui permettrait de différencier les territoires entre eux.

L'ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE ET LE RÔLE DES ACTEURS LOCAUX

L'attractivité territoriale peut être considérée comme une composante de la compétitivité et désigne la capacité des territoires à attirer et retenir des acteurs mobiles (Menage, 2011) qui, en s'y localisant temporairement ou durablement, participent à leur développement économique et démographique. On distingue généralement l'attractivité résidentielle de l'attractivité économique en fonction du type d'acteurs susceptibles d'être attirés (ménages ou investisseurs). Ceux-ci contribuent conjointement au développement de l'économie territoriale et permettent d'identifier deux types de sphères économiques[2] : l'une

[1] Par réseau territorial, il faut entendre les caractéristiques du réseau local d'acteurs présents ou encore le développement local de filières économiques, ce qui tendrait à démontrer la suprématie des liens locaux sur les relations à distance aujourd'hui facilitées par le développement des technologies de l'information et de la communication (Jackson, 2007). Les démarches visant à faire connaître les acteurs implantés sur le territoire et à créer des « passerelles » entre eux semblent plus à même de soutenir les acteurs économiques dans leur développement. Ainsi, la compétitivité des territoires se joue principalement « sur l'existence des proximités territoriales, c'est-à-dire de vecteurs locaux facilitant la création de réseaux territoriaux en plus des seuls réseaux a-territoriaux » (Menage, 2011, p. 547).

[2] La partition de l'économie en deux sphères (présentielle et productive) permet de mieux comprendre les logiques de spatialisation des activités et de mettre en évidence le degré d'ouverture des systèmes productifs locaux. Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de

présentielle, dans laquelle les résidents et touristes contribuent, par leur consommation, au développement de l'économie locale et à la création d'emplois (distribution et services principalement) ; l'autre productive, dans laquelle les investisseurs génèrent des emplois dits basiques (production de biens et services destinés à la consommation hors du territoire) ou non basiques (principalement des services destinés à satisfaire les besoins de la population locale). Comme les emplois basiques augmentent le volume de la population résidente, ils participent à la création d'emplois non basiques et ont ainsi un effet d'entraînement sur l'emploi sur le territoire (Poirot & Gérardin, 2010).

Les ménages et investisseurs sont sensibles à différents facteurs d'attractivité du territoire pour s'y installer, que ce soit temporairement ou durablement. Relevant de plusieurs dimensions disciplinaires et apportant un avantage comparatif au territoire vis-à-vis des autres (Camagni, 2005, 2006), ces facteurs peuvent relever du domaine fonctionnel (s'y loger, y travailler, le visiter, y développer une activité), mais aussi d'autres registres ou dimensions (cadre de vie, bien-être, etc.). Pour les individus et les ménages, c'est la potentialité d'un territoire à offrir de plus fortes « capacités »[3] qui le rendra attractif, surtout s'il existe plusieurs alternatives permettant d'exercer sa liberté de choix (Sen, 2003). Il s'agit, pour le territoire, de favoriser la conversion des ressources individuelles (financières, intellectuelles, relationnelles, humaines) en libertés réelles d'être et d'agir, en apportant des ressources complémentaires sous différentes formes (espaces urbains de qualité, services et équipements variés, etc.).

Les investisseurs, quant à eux, interrogeront la capacité du territoire à offrir des conditions favorables d'implantation de leurs activités. Les facteurs susceptibles d'attirer les entreprises sont nombreux et agissent en combinaison[4], sans se réduire à des critères technico-économiques. Les investisseurs analyseront également les éléments liés au cadre de vie, seront très sensibles aux ressources offertes par le territoire et aux libertés d'être et d'agir pour leurs employés les plus qualifiés. Un territoire au pouvoir d'attraction élevé offrira de plus grandes libertés à ses résidents que les autres, ce qui lui permet de retenir sa population, d'en attirer de nouvelles et de favoriser l'implantation d'entreprises qui y trouvent un terreau favorable, contribuant ainsi à une forme de boucle vertueuse sur le plan du développement économique. Les villes, surtout les plus importantes, disposent souvent d'un avantage comparatif par rapport aux autres espaces. Elles font appel à cette théorie des capacités pour évaluer leur attractivité et évoluer dans la hiérarchie des classements : la capacité d'être est évaluée à l'aune du logement, de la santé, d'un cadre de vie agréable et sûr ; la capacité d'agir, principalement autour de la mobilité et des réseaux, de l'éducation et de la formation, du marché du travail et des loisirs (Poirot & Gérardin, 2010).

De leur côté, les autorités locales peuvent accroître l'attractivité de leurs territoires par la mise en œuvre de politiques adaptées, à l'attention directe ou indirecte des ménages et des entrepreneurs, comme le fait de développer un modèle de territoire durable (par exemple dans le monde urbain : ville compacte, fonctionnellement mixte, économe en énergie,

---

services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes (INSEE, 2016).

[3] Pour un individu, il s'agit de sa liberté réelle à utiliser ses biens pour mener une activité donnée ou choisir son propre mode de vie. Ces capacités relèvent de deux ordres : la capacité d'être s'entend de la liberté de se nourrir, de se vêtir, de se loger, d'être en mesure d'échapper aux maladies évitables etc. ; et la capacité d'agir de la liberté de se déplacer, d'accéder à l'éducation, d'accéder au marché du travail, de bénéficier de loisirs ou de participer à la vie sociale et politique, etc.

[4] On peut citer, par exemple, le coût et la qualification de la main-d'œuvre, les infrastructures de réseau (mobilité, communication), les services aux entreprises, les fournisseurs potentiels, le type de marché local, etc.

connectée, etc.) ou d'accompagner la formation de clusters[5] destinés à renforcer la coopération entre tous les acteurs d'un même territoire. En France, la politique des pôles de compétitivité (lancée en 2004) est bien le signe de la prise en compte non seulement de ce contexte concurrentiel entre territoires, qui se joue autant à l'échelle internationale que nationale, mais aussi de la nécessité de favoriser l'essor d'écosystèmes dynamiques et créateurs de richesse économique, à partir de la mobilisation de la capacité d'innovation et le développement de la croissance et de l'emploi sur des marchés porteurs ou innovants. À ce titre, est érigé en politique nationale, la notion de système productif local (SPL) développé à partir des districts industriels (districts, grappes, clusters, etc.). L'ancrage territorial est affirmé (freins aux délocalisations), de même qu'une thématique économique, et le développement du pôle prend appui sur le réseau local d'acteurs (activités économiques, réseaux éducatifs et de recherche, etc.), tout en bénéficiant du soutien des pouvoirs publics. Cette politique fait le pari d'une nouvelle industrialisation des territoires en lien avec l'avènement d'une économie de la connaissance (innovation, recherche et développement) et l'internationalisation des échanges (compétitivité, exportations). La stratégie mise en place favorise la proximité des échanges entre acteurs et la visibilité du territoire par la concentration de réseaux productifs identifiés. Parallèlement, des politiques de soutien et de revitalisation des territoires fragilisés par la compétition mondiale peuvent être mises en place pour accompagner une « nouvelle géographie de la croissance » plus respectueuse de l'ensemble de l'espace national (Pisani, 2015).

LA « QUALITÉ TERRITORIALE » : OUTIL DE PROTECTION ET DE VALORISATION ÉCONOMIQUE DES TERRITOIRES RURAUX

Si le renforcement de l'attractivité territoriale constitue un enjeu essentiel pour les espaces urbains (villes, métropoles) dont les atouts font souvent l'objet de classements médiatisés (par exemple, sur la qualité de vie), on peut considérer qu'il en est de même pour les territoires ruraux. Ainsi, dans ce cadre compétitif, des territoires ruraux, conscients du risque de déprise économique par rapport aux grandes métropoles, mais aussi de banalisation de leurs paysages et environnements du fait de la périurbanisation, ceux-ci se sont engagés dans des politiques actives de mise en visibilité de leurs atouts, qu'ils tendent à regrouper sous le vocable de « qualité territoriale ».

Il n'existe pas, *a priori*, de définition stable de la qualité territoriale, mais un ensemble de textes et d'actions proposent des pistes pour cerner une notion qui engage généralement de multiples acteurs territoriaux au sein de projets variés. Elle peut renvoyer, par exemple, à un objectif de protection et de valorisation d'espaces spécifiques (agricoles, forestiers, naturels) fragilisés par la périurbanisation et qui seront traités dans le cadre d'outils réglementaires (mise en place d'un schéma de cohérence territorial, etc.), ou à une politique de développement économique territorial s'appuyant sur la promotion de productions de « qualité », éventuellement dans le cadre d'appellations et labels associés à des terroirs (AOC, IGP)[6], ou bien encore à une démarche de promotion territoriale (marketing) initiée dans le cadre des programmes de développement rural de l'Union européenne. Parfois

[5] « Clusters are geographic concentrations of interconnected companies and institutions in a particular field. […] Clusters also often extend downstream to channels and customers and laterally to manufacturers of complementary products and to companies in industries related by skills, technologies, or common inputs. Finally, many clusters include governmental and other institutions – such as universities, standards-setting agencies, think tanks, vocational training providers, and trade associations – that provide specialized training, education, information, research, and technical support. » (Porter M.E., 1998, p.78)

[6] Panier de biens et services territorialisés (Pecqueur, 2001) ; Rente de qualité territoriale (Mollard, 2001).

associées à une marque (MQTE[7]) ou à un label (pôle d'excellence rurale, Diact 2005[8]), ces démarches démontrent la prise de conscience pour un « mode de développement patrimonial » (Landel & Senil, 2009) ancré dans les territoires, visant à les dynamiser en consolidant les tissus de production à partir des ressources locales.

Quelles que soient les définitions que l'on retienne, issue d'une approche économiste (orthodoxe) de la géographie, la qualité territoriale est un outil de protection et de valorisation économique et rappelle que pour cette approche géographique les enjeux territoriaux (ruraux ou urbains et métropolitains) sont ceux du développement et de l'attractivité.

La qualité comme expérience du territoire

Dans une toute autre approche de la géographie, s'est développée une approche phénoménologique des lieux, des paysages et des espaces, où le territoire et la qualité sont abordés du point de vue des valeurs et des significations conférées par l'expérience individuelle. En effet, la phénoménologie affirme le primat de l'expérience vécue, sans concept ou théorie préétabli. Elle postule ainsi que toute connaissance procède de l'expérience et ne peut être indépendante de celle-ci. Réhabilitée par Bachelard (1957), puis diffusée en géographie par les écoles américaines et françaises, la phénoménologie s'est imposée comme un courant majeur de la pensée géographique. Dardel (1952, p. 199) affirmant que, « hors d'une présence humaine actuelle ou imaginée, il n'y a plus de géographie même physique, mais une science vaine ». Comme le rappelle Seamon (1975), les questions posées par la pensée humaniste, radicalement différentes de celles de la géographie quantitative, placent l'expérience au cœur du rapport avec les lieux, centrées sur les perceptions de notre environnement. Loin des approches déterministes ou quantitatives, les dimensions expérientielles, comme les sentiments exprimés vis-à-vis des lieux, le rôle du corps dans le comportement spatial, mais également l'importance de la stabilité, de la continuité et du sens d'appartenance sont mis en avant (Buttimer, 1974). C'est cette vision de la géographie qui a animé les penseurs du courant humaniste, définissant alors à la fois le territoire comme expérience humaine et la qualité comme jugement issue de cette expérience.

[7] Dans le cadre de Leader +, plusieurs territoires ruraux européens ont développé une marque de qualité territoriale locale. La Marque de Qualité Territoriale Européenne (MQTE) est issue, dès 1998, de la coopération de 3 GAL (Groupe d'Action Local) sur la base de leurs expériences locales. Depuis 2002, cette coopération élargit son réseau qui est aujourd'hui constitué par plus de 25 territoires disposant d'une MQTE.

[8] En s'appuyant sur la nouvelle dynamique démographique des communes rurales et sur la nouvelle attractivité du milieu rural, ainsi que sur la dynamique ouverte par le succès des pôles de compétitivité, le gouvernement français a décidé en décembre 2005, de procéder à la labellisation de 300 pôles d'excellence rurale, à l'occasion d'un appel à projets, qui s'est déroulé en 2006 ouvert à quatre thématiques :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques ;
- la valorisation et la gestion des bio-ressources ;
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations ;
- l'excellence pour les productions agricoles, industrielles, artisanales et de services localisés.

La procédure des pôles d'excellence rurale vise à aider des projets de développement économique situés, soit en zone de revitalisation rurale, soit en dehors des aires urbaines de plus de 30 000 habitants. Les projets sont déposés par des structures intercommunales, devant réunir des partenariats entre maîtres d'ouvrage publics et maîtres d'ouvrage privés.

LE TERRITOIRE COMME EXPÉRIENCE LOCALE

L'approche phénoménologique de la géographie met en avant le fait que « [l]es êtres humains ne vivent pas dans le monde tel qu'il est mais dans le monde tel qu'ils le voient, et, en tant qu'acteurs géographiques, ils se comportent selon leur représentation de l'espace » (Staszak, 2003, p. 340). Cette posture renvoie majoritairement vers un territoire affectif, résultat de l'expérience (cf. seconde composante du territoire en introduction). En effet, selon cette lecture, les territoires « sont ressentis comme porteurs de charge affective qui vient à la fois de la façon dont ils sont perçus et de la façon dont l'observateur projette sur eux les éléments de sa personne psychique » (Rougerie, 2000, p. 149-153). Ainsi, le territoire est avant tout habité, à échelle multiple, comme construction individuelle et pré-collective, voire collective. Le territoire est pensé comme expérience, comme vécu. Dans ce cadre, il doit être abordé à partir d'une perspective expérimentale, avec le corps comme expérience spatiale, à la fois formelle et sensible (Tuan, 2006). Il ne se contente plus d'être un simple support spatial saisissable grâce à une seule lecture descriptive de leurs attributs physiques et fonctionnels.

Plus encore qu'expérience, le territoire est une expérience inscrite localement. Pour Bailly (1981), qui a introduit une réflexion géographique sur la qualité de vie et surtout le bien-être (la géographie du bien-être), son étude n'est pertinente et susceptible d'opérationnalité que si elle est effectuée dans un espace de proximité, un territoire (de vie). Cette unité territoriale peut s'incarner, selon ce géographe suisse, dans une ville, un quartier ou une usine par exemple. Toutefois, il s'agit pour l'auteur de saisir d'abord la réalité de ce qui fait « local » à travers des espaces suffisamment réduits pour que la connaissance et la reconnaissance des lieux puissent engendrer des opérations d'appropriation et des sentiments d'appartenance. Dans ce cadre, « trois niveaux spatiaux sont particulièrement importants dans cette recherche du bien-être : l'espace à organisation fixe (la maison), semi-fixe (établissements publics et privés), espace à organisation sociale (distance que l'individu observe avec autrui) » (Bailly, 1981, p. 55). Ainsi, le territoire, à des échelles multiples mais toujours pensées dans ses liens de proximité aux êtres humains, est indissociable de la qualité de vie et surtout du bien-être (car c'est celui-ci qui a fait l'objet des études géographiques).

QUALITÉ DE VIE : UNE TENTATIVE DE DÉPASSEMENT D'UNE APPROCHE MATÉRIALISTE DE LA QUALITÉ

Bien que la qualité, en tant que telle, n'ait pas fait l'objet des premiers écrits et pensées de la géographie humaniste, elle apparaît indirectement chez les auteurs des années quatre-vingt par l'intermédiaire des notions de qualité de vie et de bien-être ainsi que de la géographie du bien-être.

Initialement utilisée dans les années soixante, en réaction au modèle de croissance économique, « la "qualité de vie„ est au carrefour des notions de "cadre de vie„ et d'"environnement„ (Tobelem-Zanin, 1995, p. 10). Si ces notions sont majoritairement utilisées dans d'autres disciplines (économie avant tout), en géographie, « l'approche du concept de qualité de vie s'est effectuée à travers le déséquilibre des rapports entre l'homme et son cadre de vie » (Oudry & Hermand, 2002, p. 206).

Bien plus qu'une notion scientifique géographique, la qualité de vie fait rapidement écho chez les acteurs publics des territoires. Dès 1974, les acteurs politiques manifestaient leur

intérêt pour la question via la création d'un ministère de la Qualité de vie[9]. Aujourd'hui, le vocable « qualité de vie » « est à ce jour de plus en plus employé par les responsables tant pour désigner leur volonté de maîtriser le développement de la ville, que pour témoigner de leur prise de conscience dans la nécessité d'intégrer les habitants dans les choix qui concernent leur environnement... » (Faburel, 2012, p. 196). Dans ce cadre, la qualité de vie est *a minima* explicitée par trois dimensions (Faburel, Manola, 2007) :

- le niveau de vie, qui fait référence à la qualité et à la quantité des biens et services disponibles ;
- les conditions de vie qui renvoient à l'accessibilité de ces biens et services ;
- les modes et habitudes de vie, qui relèvent des pratiques de l'espace, de l'insertion sociale, de la satisfaction territoriale, etc., et donc des transactions opérées avec et dans le territoire de vie.

L'ENTREPRISE PÉRILLEUSE DE L'OBJECTIVATION ET LA MESURE DE LA QUALITÉ DE VIE ET DU BIEN-ÊTRE

Autrefois bien souvent mesurée en termes de distance aux aménités, autour du croisement des structures sociales, des styles de vie et des structures d'opportunités (dimensions socio-économiques, caractéristiques d'accès aux services et équipements, lieux de consommation de la vie démocratique et de la vie sociale), la qualité de vie intègre aujourd'hui des dimensions nouvelles : perspectives sociales et environnementales, aspects culturels et ambiances urbaines, mesure du risque, compétitivité urbaine, etc. (Sénécal, Colin, Hamel, & Huot, 2008). Plus encore, « pour la mesurer [la qualité de vie], on retrouve souvent dans les instruments, quatre dimensions principales : l'état physique du sujet (autonomie, capacités physiques, etc.) ; les sensations somatiques (symptômes, conséquences traumatiques, douleurs, etc.) ; l'état psychologique (émotivité, anxiété, etc.) ; les relations sociales et leurs rapports à l'environnement familial, amical et professionnel » (Leplège, 1999, p. 18). Ainsi, dépassant les seuls aspects physiques et quantifiables, les mesures de la qualité de vie s'exposent aux difficultés inhérentes à l'objectivation des rapports et des relations qualitatifs, émotionnels, identitaires, etc.

En effet, les tentatives d'objectivation de la qualité de vie semblent limitées, comme l'a expliqué aussi Bailly (1981), attaché un temps à un travail de définition et de méthodologie sur l'identification d'indicateurs et de critères. L'auteur conclut à la difficulté de la mesure et de sa qualité, mais aussi au dévoiement des palmarès pour des aspirations purement marchandes. D'autres travaux plus récents confirment cette inopérabilité de l'objectivation de la qualité de vie, « qui reste fonction des priorités, des arbitrages, des choix de vie, des situations familiales […] » (Saulnier, 2006, p. 127) en insistant sur le fait que « c'est la compréhension de la structuration et de l'agencement des différents critères de qualité de vie entre eux, en termes de complémentarité, de compensation, de cumul qui renseigne sur la qualité de vie elle-même » (Saulnier, 2006, p. 127). Cependant, des tentatives comme celle très récente issue du rapport Stiglitz (2008), perdurent, notamment sous l'impulsion des pouvoirs publics. Dans ce cadre, la qualité de vie est constituée de composantes d'expérience, de jugement, de capabilités (voir la note problématique de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social).

[9] Ce dernier sera remplacé en 1978 par un ministère de l'Environnement et du Cadre de vie.

DE LA QUALITÉ DE VIE AU BIEN-ÊTRE : LA QUALITÉ COMME JUGEMENT ISSU D'UNE EXPÉRIENCE DU TERRITOIRE

Si la quantification de la qualité de vie apparaît périlleuse voire inopérante, c'est parce qu'en géographie, la qualité de vie s'est vue rapidement associée à une notion encore plus qualifiante : le bien-être (Durand & Harff, 1977). À l'image de la qualité de vie, « le bien-être doit être étudié sous au moins trois angles : celui des conditions de vie qui renvoie à la satisfaction des besoins et par ricochet aux inégalités sociales ; celui du cadre de vie, qui renvoie à l'aménagement de l'espace et aux actions des pouvoirs publics ; et celui des habitudes de vie qui renvoie aux perceptions individuelles et aux dimensions subjectives » (Fleuret, 2006, p. 317). C'est essentiellement dans la dernière composante, qui renvoie aux perceptions, que consiste la spécificité du bien-être. En effet, le bien-être « est le résultat d'une relation subjective entre une personne et les valeurs auxquelles elle aspire, valeurs morales, culturelles, politiques, économiques » (Bailly, 2006, p. 23). Plus encore, et comme Lucille Grésillon le précise dans sa définition du bien-être, le caractère éminemment dépendant des expériences sensibles est central : « Le bien-être est une sensation et touche donc explicitement au corps. Le bien-être éprouvé dans un espace à un moment donné dépend de trois composantes : le bien-être corporel, le bien-être relationnel et le bien-être esthétique. » (Gresillon, 2006, p. 15-34) Il apparaît alors que le bien-être est avant tout une attente donc un jugement, articulé autour de valeurs, lorsque la qualité de vie est surtout capacités et conditions minimales.

Malgré cette distinction (fondamentale), il n'en est pas moins qu'un rapprochement des deux notions a été réalisé dans les travaux en géographie. Bien que non exprimée explicitement, nous pouvons dire que la volonté première de la géographie humaniste est de penser la qualité par l'expérience (notamment sensible[10] et affective[11]) du territoire ; expérience, qui est un jugement, qui conduit (ou pas) à un sentiment de bien-être. Ainsi, c'est dans le cadre du rapprochement de la qualité de vie au bien-être que s'est ajoutée une autre approche encore « plus soucieuse de l'expérience des sujets, qui nous aide à comprendre comment une réalité apparemment insupportable peut parfois être une source positive de bien-être et de qualité de vie » (Leplège, 1999, p. 19). Par ce rapprochement, nous ne pouvons considérer les liens entre qualité et territoire sans penser simultanément ces trois éléments : les caractéristiques physiques, les données économiques et sociales, les expériences et affects. Cependant, bien que la couche politique soit sous-jacente à l'approche phénoménologique (refus de quantifier/objectiver l'expérience, l'individu au centre du dispositif), une certaine difficulté à appréhender le binôme qualité/territoire sous des aspects politiques semble persister.

Le territoire comme qualité

Le mouvement territorialiste pose les postulats d'une refondation des territoires pensés comme des écosystèmes dynamiques et évolutifs. Partant de la critique d'un modèle de développement économique dominant, incapable d'intégrer les problématiques territoriales

[10] Issu des relations que nous entretenons avec les trois familles de sons (la voix, les bruits et la musique qui est du son organisé), avec les odeurs, les goûts, les perceptions visuelles et tactiles (Howes & Marcoux, 2006), ces rapports sont certes issus des sensations (de l'ordre du sentir) mais ils sont aussi chargés de sens (significations). Le sensible est à la fois le fait de sentir et de ressentir, d'éprouver par les sens et de donner du sens. Le sensible est alors indissociable des représentations individuelles et sociales ; il est aussi lié aux affects.

[11] Selon Audas et Martouzet (2008), le rapport affectif (à l'espace) est construit dans l'interaction entre expériences urbaines (dont sensibles) et souvenirs de ces expériences de villes. Ces rapports affectifs fabriquent des images et des représentations mêlant ville(s) idéelle(s) et expériences, et peuvent cristalliser des émotions. En retour, ces images, représentations et émotions modifient le rapport affectif à l'espace.

et des formes géographiques qu'il a générées, ses fondateurs font le constat des conséquences néfastes de ce modèle sur les espaces de proximité. Ils rappellent non seulement l'éloignement croissant entre les centres de décision technico-économico-financiers et les régions productives où les habitants sont devenus de simples clients, mais aussi la dégradation des lieux, des paysages et des milieux de vie des populations et des relations conviviales de proximité (Magnaghi, 2014).

Les territorialistes « refusent l'idée d'une science, qui reviendrait en fait à déterminer les conditions du maintien d'un mode de production industriel. Il n'est pas question de réduction des émissions de CO_2 ni d'empreinte écologique, de seuil de pollution, d'écobilan ou d'indice de consommation des sols chez les territorialistes, qui visent à un complet changement de perspective, où l'écologie ne cherche pas à s'accommoder d'un modèle de développement existant mais invite à une véritable révolution paradigmatique. » (Garçon & Navarro, 2012). Plus encore, les territorialistes s'opposent à la métropolisation galopante des territoires, jugée comme « topophage », et leur mise en compétition. Ainsi, fortement politisé, « le territorialisme désigne un mouvement d'idées humanistes qui met en avant l'intérêt d'un développement soutenable local (territorialisé) ouvert sur le monde. Ce type de développement cherche à concilier les besoins humains fondamentaux matériels et immatériels des habitants, et la qualité de leur environnement et de leurs paysages, grâce aux diverses modalités de la gouvernance territoriale » (Donnadieu, (sans date), p. 4)). Les territorialistes prônent un auto-développement soutenable et la pensée par biorégion (Magnaghi, 2014). Il s'agit ainsi à la fois de rechercher une autonomie politique et économique, basée sur les communautés locales en portant une attention particulière à l'écologie.

L'école des territorialistes est consolidée en Italie du Nord et, plus spécifiquement, à l'Institut polytechnique de Milan depuis les années quatre-vingt. Autour de la personnalité de Magnaghi, un nombre de chercheurs, de praticiens, de militants se structurent avec comme spécificité de ne pas dissocier activité de recherche, engagement politique et/ou militant et pratique opérationnelle, pratiquant alors des formes de recherche-action. Si ce mouvement est issu du contexte italien, il trouve ces dernières années un écho important en France[12], dans le cadre des travaux sur les « communs » (Dardot & Laval, 2014), les mouvements alternatifs[13] (notamment relatifs à l'urbain) ou encore des questionnements sur les croisements entre recherche, action et militantisme.

LE TERRITOIRE/BIORÉGION COMME COMMUN

Suivant des travaux bien plus anciens, notamment de Reclus et de Geddes, les territorialistes considèrent la ville comme un organisme vivant ayant à la fois une dimension humaine mais aussi écologique. Dans ce cadre, « la biorégion urbaine est le référent conceptuel approprié pour traiter d'une manière intégrée les domaines économiques (système local territorial), politiques (autogouvernement) ; environnementaux (écosystème territorial) et de l'habiter (lieux fonctionnels et lieux de vie dans un ensemble de villes, bourgs et villages) d'un système socio-territorial qui cultive un équilibre de co-évolution entre établissement humain et milieu ambiant, rétablissant sous une forme nouvelle les relations de longue durée entre ville et campagne pour atteindre l'équité territoriale. » (Magnaghi, 2014, p. 77).

[12] Pour des précisions, voir le site du réseau des territorialistes : http://www.reseau-territorialistes.fr/

[13] Dans le(s) mouvement(s) alternatif(s) « réside une dimension "critique„, non conformiste, expérimental. […] À présent, [les mouvements alternatifs] désigne[nt] une action politique non seulement revendicative et contestataire mais appliquée, expérimentée. » (Paquot, Masson-Zanussi, & Stathopoulos (dir.), 2012, p. 21-22).

En continuité de la géographie sociale et selon le *Manifeste des territorialistes* (Magnaghi, 2011), le territoire résulte d'un processus co-évolutif long entre les hommes et leur environnement. Système vivant et complexe, son capital est multiple et protéiforme (capital social, savoir-faire contextuels, capital cognitif local, capacité entrepreneuriale et institutionnelle locale, systèmes locaux de production, styles de vie, caractères identitaires du milieu, paysages ruraux et urbains, etc.). Fort de sa dimension locale, le territoire fonde sa dynamique sur un bon équilibre entre fermeture et ouverture du système local. Son identité, établie sur le long terme et projetée dans le futur, constitue une potentialité, dont il revient aux habitants de se saisir pour construire un projet identitaire dynamique fondé sur la solidarité. Bien-être et capacité à encourager la participation politique par le dialogue permettent d'en mesurer son développement (Magnaghi, 2011).

Dans cette pensée, le territoire est un bien commun (Magnaghi, 2014). Il est composé de son identité historique, culturelle, sociale, environnementale et productive, dont le paysage est la manifestation sensible. En effet, pour les territorialistes, « le territoire, […] compris comme bien commun, suppose un aménagement endogène, qui émerge d'une réflexion locale, nourrie d'une approche cognitive et sensible du patrimoine territorial, c'est-à-dire de l'ensemble des valeurs culturelles, environnementales, économiques, paysagères, que la communauté locale reconnaît à son territoire. Le territoire apparaît alors plus vivant que l'écosystème, dont il réfute les principes d'équilibre et de stabilité pour revendiquer son caractère dynamique. L'avenir des territoires dépend des acteurs locaux et de leur culture interprétative (Magnaghi, 2011) » (Garçon & Navarro, 2012). Dans le « Manifeste des territorialistes » (2011) [14]

LA QUALITÉ : MISE EN POLITIQUE DE L'EXPÉRIENCE SENSIBLE DU TERRITOIRE

« Dans la perspective territorialiste : la biorégion est une alternative critique au modèle territorial de la métropolisation globalisée ; sa gouvernance est autant participative qu'institutionnelle ; le projet territorialiste est autant habitant que savant. Ce faisant, les institutions et les savoirs doivent être au service de l'habiter tel qu'il prend forme dans les expériences de terrain et dans la réappropriation du cadre de vie quotidien. »[15]

En accord avec la définition donnée du territoire, dans l'ébauche du *Manifeste des territorialistes*, sont affirmés comme facteurs d'amélioration de la qualité de vie et de bien-être social :

- les attributs de la territorialité (lieu, patrimoine) ;
- le projet territorial ;
- et un mode de gouvernement adapté.

Non seulement la qualité est pensée en corrélation avec les aspects physiques du territoire, avec son vécu et son expérience mais aussi avec le projet qui lui est associé et le gouvernement qui lui correspond. Les aspects projectuels et de gouvernance renvoient tous les deux à des aspects profondément politiques, impliquant à la fois une vision macro du territoire mais aussi des engagements habitants. Ainsi, en accordant une place particulière à l'espace vécu (Garçon & Navarro, 2012), l'école territorialiste s'ancre dans les travaux de la géographie humaniste ou encore de la plus récente géographie sensible (Labussière, 2009)

[14] Ébauche de manifeste pour la société des territorialistes (Magnaghi, 2011).

[15] Ébauche du Manifeste pour la création du réseau français des territorialistes, http://www.reseau-territorialistes.fr/wp-content/uploads/2016/02/RTF-Manifeste-court.pdf

mais en intégrant également l'inhérente force politique de l'expérience (notamment sensible) et de l'habiter.

Conclusion : Quel territoire pour quelle qualité ? Quelques interrogations pour l'action ?

Les différentes manières d'appréhender le territoire en géographie nous permettent de repenser le binôme territoire/qualité. Selon la vision de la géographie économique et du développement territorial, la qualité est définie comme un faire-valoir du territoire dans une logique de compétitivité. Dans ce cadre, le territoire est pensé comme une ressource disposant de caractéristiques propres à même d'attirer populations et activités. Selon l'approche de la géographie humaniste, la qualité et le territoire sont pensés comme expériences. Le territoire n'existe pas en tant que tel : il est expérience et donc représentation des personnes qui l'habitent ; la qualité (de vie) se rapproche du bien-être et fonde un rapport sensible au territoire de vie. À côté de ses composantes matérielles, économiques, physiques, s'en ajoutent d'autres : sensorielles, affectives, identitaires. Selon l'approche des territorialistes, le territoire est lui-même qualité. Les deux notions deviennent indissociables et amènent, en plus de la dimension expérientielle, une acception politique du binôme.

Sur la base des rapports développés entre ce binôme, nous pouvons retenir deux éléments dans une perspective d'action. Il s'agit de garde-fous nécessaires pour éviter des approches trop restrictives dans la manière d'aborder le territoire, la qualité, et leur binôme dans les politiques publiques urbaines contemporaines.

Il convient, dans un premier temps, d'insister sur les risques de réduction possible de l'idée de territoire, quand ce terme est accolé à la qualité, à un produit uniquement matériel laissant de côté son essence même. En effet, l'entrée en jeu de la qualité biaise parfois le discours et induit un regard du territoire qui peut évacuer les enjeux sensibles, sociaux et politiques de celui-ci. Car un territoire, composé de trois dimensions : géophysique, affective/existentielle, organisationnelle/politique (Di Méo & Buléon, 2005 ; Di Méo, 1998) , est une organisation spatiale et sociale régie par des valeurs, identités et imaginaires communs ; c'est un espace qui fait sens et qui est donc un enjeu humain et politique.

Dans un second temps, en ce qui concerne la qualité, il semble important d'insister sur les risques à vouloir imposer ou induire, par la qualité, des systèmes de valeurs « objectifs/objectivants », visant à réduire les composantes immatérielles des territoires à une somme d'éléments mesurables. Ces systèmes de valeurs semblent aller à contresens de ce qu'est chaque territoire et les systèmes de valeurs qui le constituent et le régissent. En effet, certaines approches de la qualité comme présentées dans ce chapitre tentent de définir la qualité par des composantes mesurables afin de l'utiliser comme système d'évaluation du territoire. Inversement, d'autres approches évitent de manière intentionnelle d'objectiver les composantes plus « subjectives » propres à cette notion. Dans cette multiplicité d'approches, nous estimons que les mutations socio-politiques et spatiales contemporaines (« développement durable », controverses socio-techniques, gouvernances territoriales, place des habitants dans la fabrique spatiale etc.) requièrent de tenter de rendre à la subjectivation sa place centrale en réhabilitant sa nature et fonction première : exprimer des attachements (Latour, 2000), des concernements (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001), des contingences sociales et donc les relativités du réel. Il s'agirait alors d'ébranler les certitudes trop longtemps établies sur une définition de la qualité basée sur un nombre de thématiques (plus ou moins normatives et intégrant de manière inégale les relativités du

réel) et d'arrêter d'assécher le réel en prenant le risque de perdre ce qui fait sens et ce qui fait qualité dans un territoire, un moment et une société donnés.

Références

AUDAS, N., & MARTOUZET, D. (2008). *Saisir l'affectif urbain. Proposition originale par la cartographie de réactivation des discours*. Communication au colloque Penser la ville – approches comparatives, 25-26 octobre 2008, Centre Universitaire de Khenchela, Algérie. http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00380553/en.

BLEY, D., & VERNAZZA-LICHT, N. (2006). Villes et qualité de vie. In E. DORIER-APPRILL (dir.), *Ville et environnement, dossiers des images économiques du monde*, p. 109-116. Paris : SEDES.

BACHELARD, G. (1957). *La poétique de l'espace*, p. 214. Paris : PUF.

BAILLY, A. (1981). *La géographie du bien-être*, p. 239. Paris : PUF.

BAILLY, A. (2006). De la géographie du bien-être à la médicométrie. Un voyage en géographie.In FLEURET, S. (dir.). *Espaces, qualité de vie et bien-être*. Actes du colloque EQBE « Peut-on prétendre à des espaces de qualité et de bien-être ? » (Colloque international d'Angers 23-24 septembre 2004), p. 21-27. Angers : Presses de l'université d'Angers.

BUTTIMER, A. (1974). *Values in Geography*, p. 58. Washington: Association of American Geographers.

CALLON, M., LASCOUMES, P., & BARTHE, Y. (2001). Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique, p. 358. Paris : Seuil.

CAMAGNI, R. (2005). Attractivité et compétitivité : un binôme à repenser. *Territoires*, 2030(1), 11-16.

CAMAGNI, R. (2006). *Compétitivité territoriale : la recherche d'avantages absolus. Reflets et perspectives de la vie économique*, Tome XLV, p. 95-115. Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur

CHARLES, E., & THOUEMENT, H. (2007). Le label territorial, facteur d'attractivité touristique : une étude appliquée à la Bretagne. *Téoros*, 26(2), 33-38.

DAMBRON, P. (2008). Les clusters en France. Pourquoi les pôles de compétitivité ?, p. 246. Paris : L'Harmattan.

DARDEL, E. (1952). *L'Homme et la Terre : nature de la réalité géographique*, p. 199. Paris : ed. CTHS.

DARDOT, P, & LAVAL, C. (2014). *Commun. Essai sur la révolution du XXIe siècle*, p. 400. Paris : La Découverte.

DAVEZIES, L., & PECH, T. (2015). Des territoires de plus en plus divergents. *Le Monde*, 23 juin 2015. http://www.lemonde.fr/politique/article/2015/06/23/les-territoires-sont-de-plus-en-plus-divergents_4660037_823448.html

DI MEO, G., & BULEON, P. (dir.), 2005, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, p. 304. Paris : Armand Colin.

DI MEO, G. (1998). *Géographie sociale et territoire*, p. 317. Paris : Nathan.

DONNADIEU, P. (sans date). Lexique – Réseaux des territorialistes français, accessible sur : http://www.reseau-territorialistes.fr/le-lexique/ . consulté le 28/9/218

DURAND, M., & HARFF, Y. (1977). *La qualité de la vie : mouvement écologique – mouvement ouvrier*, p. 257. Paris : Éditions Mouton.

FABUREL, G. (2012). *Le bien-être et ses paysages comme territoires des infrastructures de transport terrestre. Conflits d'acteurs, enjeux de valeurs et savoirs paysagers*,

p. 196. Paris : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie. Programme scientifique Infrastructures de Transport Terrestre Ecologie Paysages (ITTECOP).

FABUREL, G., & MANOLA, T. (2007) *Le sensible en action. Le vécu de l'environnement comme objet d'aide à la décision*. Tome 1 : sensible, ambiance, bien-être et leur évaluation, en situation territoriale, rapport de recherche pour l'Observatoire Départemental de l'Environnement Sonore du Val-de-Marne (ODES 94), p. 84. Paris : Institut d'Urbanisme de Paris.

FLEURET, S. (2004). *Espaces, qualité de vie et bien-être*. Actes du colloque EQBE « Peut-on prétendre à des Espaces de Qualité et de Bien-Être ? » (Colloque international d'Angers des 23-24 septembre 2004), p. 317. Angers : Presses de l'Université d'Angers.

FRANÇOIS, H., HIRCZAK, M., & SENIL, N. (2006). Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, 5, 683-700.

GARÇON, L., & NAVARRO, A. (2012). La société des territorialistes ou la géographie italienne en mouvement. *Tracés*, 22, 139-151.

GRESILLON, L. (2006). De l'espace de qualité à celui du bien-être : une question d'appropriation sensorielle ? In S LEURET (dir.). *Espaces, qualité de vie et bien-être*. Actes du colloque EQBE « Peut-on prétendre à des Espaces de Qualité et de Bien-Être ? » (Colloque international d'Angers des 23-24 septembre 2004), p. 34-43. Angers : Presses de l'Université d'Angers.

HARDY, G. (1939). La géographie psychologique. Paris : Gallimard.

HOWES, D., & MARCOUX, J.-S. (2006). Introduction à la culture sensible. In. D. HOWES& J.-S. MARCOUX (dir.), Anthropologie et Sociétés. *Laval*, 30(3), 7-17.

INGALLINA, P. (2007). L'attractivité des territoires : regards croisés, p. 9-18. Paris : MEEDDAT/PUCA.

INGALLINA, P. (2011). Attractivité et compétitivité des territoires : le rôle des knowledge industries en Île-de-France. *Urbanisme*, n° 38, Hors-série, 61-64.

JACKSON, W. A. (2007). On the social structure of markets. *Cambridge Journal of Economics*, 31, 235-253.

LABUSSIERE, O. (2009). Les stratégies esthétiques dans la contestation des projets d'aménagement : le milieu géographique entre singularité et espace. *L'information géographique*, 73(2), 68-88.

LANDEL, P.-A., & SENIL, N. (2009). Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires*, 12, 20 janvier 2009, DOI : 10.4000/developpementdurable.7563.

LATOUR, B. (2000). Factures/fractures. De la notion de réseau à celle d'attachement. In A. MICOUD & M. PERONI, Ce qui nous relie, p. 189-208. La Tour d'Aigues : Éditions de l'Aube.

LEPLEGE, A. (1999). *Les mesures de la qualité de la vie*, p. 19. Paris : PUF.

LEVY, M., & JOUYET, J.-P. (2006). *L'économie de l'immatériel – La croissance de demain.* Rapport de la commission sur l'économie de l'immatériel remis à Thierry Breton, p. 184.

MAGNAGHI, A. (2011). *Rapport introductif au congrès de fondation de la société des territorialistes. Le territoire bien commun*, traduit de l'italien par TAMISIER Christian.

MAGNAGHI, A. (2014). *La biorégion urbaine*, p. 176. Paris : Étérotopia.

MENAGE, P. (2011). *Mise en réseau des acteurs locaux et compétitivité territoriale*. Thèse de doctorat sous la direction de Christophe Demazière, Université François-Rabelais, Tours, p. 547.

MORETTI, E. (2013). *The New Geography of Jobs*, p. 304. New York: Mariner Books,.

OUDRY, A., & HERMAND, D. (2002). Qualité de vie urbaine : conceptualisation et évaluation. In C. BONARDI., F. GIRANDOLA, N. ROUSSIAU, & N. SOUBIALE, *Psychologie sociale appliquée. Environnement, santé et qualité de vie*, p. 201-216. Paris : Éditions In Press.

PAQUOT, T., MASSON-ZANUSSI, Y., & STATHOPOULOS, M. (dir.) (2012). *AlterArchitectures Manifesto*, p. 344. Paris : In Folio

PISANI-FERRY, J. (2015). La nouvelle géographie de la croissance. *Le Monde*, 21907(24 juin).

POIROT, J., & GERARDIN, H. (2010). L'attractivité des territoires : un concept multidimensionnel. *Mondes en développement*, 149, 27-41.

PORTER, M. E. (1998). *Clusters and the New Economics of Competition*, p. 77-90. New York: Harvard Business Review.

ROUGERIE, G. (2000). *L'homme et son milieu : l'évolution du cadre de vie*, p. 149-153. Paris : Nathan.

SAULNIER, N. (2006). *De la qualité de vie au diagnostic urbain : vers une nouvelle méthode d'évaluation. Le cas de la ville de Lyon*, p. 127. Lyon : Centre d'Études et de Recherches sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les constructions publiques (CERTU), Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise.

SCANDELLA, J. B. (2008) es pôles d'excellence et d'innovation, enquête sur les pôles de compétitivité, p. 202. Paris : Autrement.

SEAMON, D. (1975). The Phenomenological Investigation of Lived Space: One Approach to Better Understanding Everyday Geographical Experience. *Monadnock*, 49, 38-45.

SEN, A. (2003). Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté, p. 480. Paris : Odile Jacob.

SEN, A. (2012). Éthique et économie, p. 364. Paris : PUF.

SENECAL, G., COLIN, J.-P., HAMEL, P., & HUOT, S. (2008). Aspects et mesure de la qualité de vie : évolution et renouvellement des tableaux de bord métropolitains, *Revue Interventions économiques*, 37.

STASZAK, J.-F. (2003). Espace vécu. In J. LEVY & M. LUSSAULT (dir.), *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, p. 340-341. Paris : Belin.

TOBELEM-ZANIN, C. (1995). *La qualité de la vie dans les villes françaises*, p. 10. Rouen : Publications de l'Université de Rouen.

TUAN, Y. F. (2006). *Espace et lieu. La perspective de l'expérience*, p. 219. Paris : InFolio.

VELTZ, P. (1996). *Mondialisation, villes et territoires. L'économie d'archipel*, p. 264. Paris, PUF.

VIVANT, E. (2009). *Qu'est-ce que la ville créative ?*, p. 96. Paris : PUF.